

[lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

Groupes de besoins au collège : le ministère s'apprête à rendre la mesure facultative, deux ans après sa création

Eléa Pommiers

12-16 minutes

Le ministre Edouard Geffray a présenté mercredi aux organisations syndicales deux textes abrogeant le caractère obligatoire de l'organisation en groupes des cours de mathématiques et de français en 6^e et en 5^e, achevant de détricoter cette mesure phare du « choc des savoirs » voulu par Gabriel Attal.

Article réservé aux abonnés



Les groupes de besoins obligatoires en mathématiques et en français au collège connaissent leur deuxième année d'existence, et vraisemblablement la dernière. Le ministre de l'éducation nationale, Edouard Geffray, s'apprête en effet à rendre facultative cette mesure phare du « choc des savoirs » voulu par l'ancien ministre Gabriel Attal, créée à la rentrée 2024 pour les classes de 6^e et de 5^e. Des textes en ce sens sont présentés mercredi 17 décembre aux organisations syndicales dans le cadre d'une commission spécialisée.

Les projets de décret et d'arrêté, consultés par Le Monde, abrogent un article introduit dans le code de l'éducation le 15 mars 2024, par lequel le gouvernement rendait obligatoire le fonctionnement en « groupes de besoins » – initialement baptisés « groupes de niveaux » – pour les deux principales matières du collège. L'article actait que « les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en groupes pour l'ensemble des classes ».

Les nouveaux textes proposés par Edouard Geffray disposent plutôt que les cours de français et de mathématiques « *peuvent être dispensés en groupes sur tout ou partie de l'horaire* », abandonnant du même coup le caractère obligatoire et uniforme de la mesure, ainsi que la nécessité de l'appliquer à l'ensemble des heures concernées, qui représentent un tiers de la semaine d'un collégien.

Il est, de surcroît, ajouté que « *des établissements peuvent se voir attribuer des moyens supplémentaires délégués par le recteur d'académie afin de pouvoir mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnement des élèves* ».

« *Ce n'est pas une suppression pure et simple mais un message de confiance aux équipes des collèges, fait-on valoir dans l'entourage du ministre. Dans les endroits où le dispositif mis en place porte ses fruits, on laisse la marge de manœuvre pour conserver ce qui fonctionne. A l'inverse, pour les équipes qui pensent que ce n'est pas la bonne solution, on ouvre la possibilité de ne plus organiser ces groupes et de faire ce qu'ils trouvent plus pertinent pour aider les élèves.* »

Deux ans d'atermoiements

« *Nous n'en sommes qu'au début des discussions* », précise Sophie Vénéitay, à la tête du premier syndicat du second degré, le SNES-FSU. Les nouveaux textes sur le collège doivent encore être discutés et votés en conseil supérieur de l'éducation, puis publiés officiellement. « *Mais c'est un*

signal politique important », estime M^{me} Vénéitay, dont le syndicat, à l'instar de tous les autres, s'est toujours fermement opposé à cette mesure.

En supprimant son caractère obligatoire, le nouveau ministre de l'éducation nationale achève de détricoter la mesure phare du « choc des savoirs » – mesure qu'Edouard Geffray avait lui-même contribué à élaborer et à mettre en œuvre, en tant que directeur général de l'enseignement scolaire. A l'automne 2024, la ministre Anne Genetet (de septembre à décembre 2024) avait déjà renoncé à

l'étendre aux 4^e et aux 3^e, comme le prévoyait Gabriel Attal. Le deuxième marqueur de la politique présentée en 2023 par l'ancien ministre de l'éducation nationale – la transformation du brevet en un examen couperet pour passer en seconde – avait, lui, été enterré en janvier par Elisabeth Borne (ministre de décembre 2024 à octobre 2025).

Le choix d'Edouard Geffray vient conclure deux ans d'atermoiements et de revirements sur cette politique. Les « groupes de niveaux » annoncés par Gabriel Attal avaient suscité une large opposition de la communauté éducative, et avaient été remaniés par sa successeuse, Nicole Belloubet, à l'origine du vocable « groupes de besoins ». Au mois de juin, [l'inspection générale de l'éducation nationale a livré une évaluation](#) intermédiaire particulièrement sévère de leur première année d'application.

Selon les constats des inspecteurs, les groupes n'ont pas été mis en place dans tous les établissements et, lorsqu'ils l'ont été, n'ont « *clairement pas bénéficié* » aux élèves les plus fragiles et ont eu des effets « *contrastés* » sur les autres. Ils estimaient cette organisation en groupes – dans les faits « de niveaux » plus que « de besoins » – inopérante pour « *résorber la grande difficulté scolaire* » et *alertaient sur « un risque fort d'accroître les écarts entre les élèves »*.

Des moyens spécifiques

Leur recommandation principale, endossée par le ministre Edouard Geffray, était d'« *abandonner le modèle actuel* » et son application « *uniforme* » en redonnant « *de l'autonomie aux chefs d'établissement dans les choix à opérer localement* ». L'inspection générale a travaillé à un bilan définitif qui n'a pas encore été officiellement remis au ministre.

Sur le terrain, une partie des collèges s'était toutefois déjà affranchie de la consigne nationale à la rentrée 2025. Selon une enquête publiée par le SNES-FSU en novembre, environ 20 % des collèges n'organisent pas leurs cours de mathématiques et de français en groupes en septembre, contre moins de 10 % à la rentrée 2024.

Pour les organisations syndicales, unanimement opposées aux groupes de besoins, cette nouvelle orientation est une bonne nouvelle. La prudence reste toutefois de mise, et le dispute à l'amertume.

« *Le ministère reste dans une espèce d'entre-deux dans lequel on laisse une politique à l'agonie en se refusant à l'abandonner complètement* », regrette Elisabeth Allain-Moreno, du SE-UNSA, qui y voit le signe de la difficulté à « *couper net une politique qui a considérablement désorganisé les collèges pour être mise en place, et qui désorganisera sans doute au détricotage* ».

« *Comme beaucoup de dispositifs imposés en dépit des oppositions, il va mourir de sa belle mort*, anticipe de son côté Audrey Chanonat, du syndicat majoritaire des chefs d'établissements, le SNPDEN-UNSA. *Mais on demandait depuis le début à ce que les textes nous laissent cette souplesse. On a perdu deux ans et mis tous les collèges sous tension.* »

Reste cependant un point qui crispe tous les représentants syndicaux. Bien qu'ils aient toujours été dénoncés comme insuffisants, des moyens spécifiques avaient été dégagés pour la création des groupes à partir de la rentrée 2024 en supprimant, notamment, une heure de cours en 6^e – autrefois l'heure de technologie, convertie en 2023 en « *heure de soutien ou approfondissement* » en mathématiques ou en français. « *Cette heure a été supprimée en 2024 et n'est pas rétablie*, explique Jean-Rémi Girard, du Snalc. *On ne sait plus où sont ces moyens aujourd'hui, et on peut craindre qu'ils soient voués à disparaître puisque ces heures ne sont plus obligatoires.* » La publication officielle des nouveaux textes est prévue en janvier.

[Eléa Pommiers](#)